



NOTA. — MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes et l'irrégularité de quelques-autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur de la République. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom, et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

premier feuillet

AN 1873

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

Commune de St. André de Cubzac

Arrondissement du Tribunal de 1^{re} instance
DE BORDEAUX

Registre des Naissances

Nous, Juge commissaire, nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et parafé le présent registre, contenant *vingt six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune de *St. André de Cubzac* pendant l'an 1873.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1872.

Jean de St. Fiacre

N° 1

Du 11 Janvier



Ernest Eberhard
Lagarrique

De onze Janvier mil huit cent soixante-trois à onze heures du matin.

Acte de naissance de Ernest Eberhard Lagarrique, né hier à quatre heures du soir au bourg de St. André de Cubzac, fils légitime de Paul Lagarrique, quarante et un an, et de Juliette Désale, sans profession, âgée de vingt six an, mariés et demeurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jean Rousseau, concubine de la défunte, âgée de soixante ans, second témoin Jean Roux, marchand, âgé de quarante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui les témoins et le déclarant ont signé avec nous, après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castanet, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J^m Montaut Lagarrique
N. M. Castanet

N° 2

Du 20 Janvier

De vingt Janvier mil huit cent soixante-trois à onze heures du matin.

Acte de naissance de Marie Peringe, née le dix huit de ce mois à quatre heures du soir au bourg de St. André de Cubzac, fille légitime de Eugène Peringe, commis, âgé de trente huit ans, et de Marguerite Gontier, sans profession, âgée de dix huit ans, mariés et demeurant ensemble au dit bourg.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Bernard Corrennon, âgé de quarante cinq ans, demeurant à St. André de Cubzac, second témoin Pierre Gontier marchand, âgé de cinquante trois ans, demeurant à St. Romain, Canton de Tremol, Gironde.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par

le père Guillaume Gontier, tourneur, âgé de cinquante cinq ans,

Par acte en date du seize décembre mil neuf cent neuf inscrit à la mairie de Bordeaux, Marie Peringe dont la naissance est constatée dans l'acte ci-dessus contracté mariage avec Bertrand Gabriel Lafont.

Acte mention faite par nous officier de l'état civil le vingt-neuf décembre mil neuf cent

J^m Laffont

Déclaré à Bordeaux, le vingt-neuf Janvier mil neuf cent soixante-trois.

grand père de l'enfant, chez lequel elle est née, avec son
indigé l'enfant, acte que les témoins ont signé, avec son
l'acte et son le déclarant qui a dit au savoir.
Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Lataut,
chaos de l'arrondissement de Lohr, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Remerciement

Gontier

J. M. Gontier

Du vingt quatre Janvier mil huit cent soixante
trois à cinq heures du soir.

Acte de naissance de Jacques Goyrand, né le vingt
deux à onze heures du soir, au lieu du Port de Haguenau,
commune de St. André de Lohr, fils légitime de Louis
Goyrand, boulanger âgé de vingt six ans, et de
Léonide, sans profession, âgée de vingt quatre ans, mariés
et demeurant ensemble au dit lieu du Port de Haguenau.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin François Faulhaber, municipal, âgé de
trente deux ans, second témoin François Lachapelle, garde champêtre,
âgé de cinquante sept ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins
et déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Lataut,
chaos de l'arrondissement de Lohr, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Goyrand Louis

Lachapelle

J. M. Gontier

N° 3

Du quatre Février mil huit cent soixante trois
à deux heures du soir.

Acte de naissance de Cathérine Monche, née le quatre
à deux heures du matin au lieu de Montsalon, commune de Lohr,
fils légitime de Jean Monche, facteur, âgé de vingt

sept ans, et de Marie Baillon, sans profession, âgée de vingt
six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Montsalon.

Le père de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Louis Poyron, perruquier, âgé de vingt
sept ans, second témoin Jean Guinaudin, marchand, âgé de
vingt quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Lataut,
chaos de l'arrondissement de Lohr, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

P. Poyron fils

Monche

Guinaudin

J. M. Gontier

N° 4

Du 7 Février

Jean Vallée

decidé le vingt deux
Mars mil neuf cent
Cinquante neuf à
SE loubes (Sude) -
le vingt quatre Mars
mil neuf cent cinquante
neuf -

le Maire

le Maire

Du cinq Février mil huit cent soixante trois à deux
heures du soir.

Acte de naissance de Jean Vallée, né le cinq à onze heures et
demi du soir, au lieu du Bourat, commune de St. André de Lohr,
fils légitime de François Vallée, cultivateur, âgé de trente trois
ans, et de Marie Reboutet, cultivateur, âgée de trente deux ans,
mariés et demeurant ensemble au dit lieu du Bourat.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Louis Poyron, perruquier, âgé de vingt sept
ans, second témoin Jean Guinaudin, marchand, âgé de vingt
quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont
signé avec nous et non le déclarant qui a dit ne s'avoir que l'acte.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Lataut,
chaos de l'arrondissement de Lohr, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

P. Poyron fils

Guinaudin

J. M. Gontier

N: 1

En 10 Février



Francis Lafon

De des Papiers ont été sent devant vous à des heures du matin

Etat de naissance de Francis Lafon, né le huit février à quatre heures de son de l'archevêché de Grace, commune de L'Arrière, âgé de 30 ans, et de Jeanne Rouquessan, catholique, âgée de trente ans, mariés et demeurant ensemble au village de la Grace.

Le said enfant a été reconnu par moi

Papier tiré par Jean Rouquessan, concubine de la saide femme, âgée de trente quatre ans, devant moi, Jean Rouquessan, concubine, âgée de trente quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à mon fait par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et lu par nous après lecture et en le déclarant que c'est à nous.

En suite devant le té par moi Jean Rouquessan, concubine, et de l'archevêché de Grace, le huit février 1790.

Déclaré à Louis Ruchet de et de la saide femme.

[illegible]

Page 5/15

N^o 14
Du 11 Mars
Louis Beaumont

Deuxième Mars mil huit cent soixante deux à deux heures du soir.
Acte de naissance de Louis Beaumont, né le huitième à quatre heures du soir au bourg de St André de Cubzac, fils légitime de Pierre Beaumont, homme, âgé de trente quatre ans, et de Jeanne Gagnat, sans profession, âgée de trente deux ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.
Le père du enfant a été reconnu être marié.
Premier témoin Pierre Peyron procureur, âgé de cinquante ans.
Second témoin Jean Rousseau, concubine de la mariée, âgé de soixante neuf ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation a été faite par le père du enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin ont signé avec nous, après lecture et n'ont déclaré que c'est la vérité.
Contaté devant la loi par moi Jean Michel Castant, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Thomas Pigeon
J. Rousseau

N^o 15
Du 15 Mars
Armand Gastuill

Deuxième Mars mil huit cent soixante deux à deux heures du matin.
Acte de naissance de Armand Gastuill, né le quinze à huit heures du matin au lieu d'Arre, commune de St André de Cubzac, fils légitime de Armand Gastuill, cultivateur, âgé de soixant deux ans, et de Marie Lelias, sans profession, âgée de cinquante ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu d'Arre.
Le père du enfant a été reconnu être marié.
Premier témoin Michel Allant, cultivateur, âgé de trente huit ans.
Second témoin Pierre Gagnat, laboureur, âgé de trente six ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation a été faite par le père du enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin ont déclaré et signé avec nous après lecture.
Contaté devant la loi par moi Jean Michel Castant, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

René Goumard
Michel Allant
Gagnat armé
J. Rousseau

N^o 16
Du 20 Mars
Marguerite Lathuere



Deuxième Mars mil huit cent soixante deux à deux heures du soir.
Acte de naissance de Marguerite Lathuere, née le vingt au bourg de St André de Cubzac, fille légitime de Jean Lathuere, cultivateur, âgé de trente deux ans, et de Jeanne Thérèse, sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.
Le père du enfant a été reconnu être marié.
Premier témoin Charles Lathuere, marchand, âgé de trente six ans.
Second témoin Jean Rousseau, concubine de la mariée, âgé de soixante neuf ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation a été faite par le père du enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin ont déclaré et signé avec nous après lecture.
Contaté devant la loi par moi Jean Michel Castant, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Chapreau
F. Rousseau
J. Rousseau

N^o 17
Du 29 Mars
Marie Lathuere

Deuxième Mars mil huit cent soixante deux à cinq heures du soir.
Acte de naissance de Marie Lathuere, née le vingt neuf au bourg de St André de Cubzac, fille légitime de Jean Lathuere, cultivateur, âgé de quarante deux ans, et de Jeanne Thérèse, sans profession, âgée de vingt sept ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.
Le père du enfant a été reconnu être marié.
Premier témoin Jean Baptiste Bonenfant, rentier, âgé de cinquante ans.
Second témoin Jean Baptiste Maréchal, rentier, âgé de soixante six ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation a été faite par le père du enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin ont déclaré et signé avec nous après lecture.
Contaté devant la loi par moi Jean Michel Castant, Maire de St André de Cubzac, remplissant la fonction d'officier public de l'état civil.

Vozille Lathuere
J. Rousseau

N^o 22
 Du 1^{er} Avril
 François Arnaud

De quinzaine et huit ont été soulevés à la suite d'un acte de naissance de François Arnaud, né le 1^{er} Avril à cinq heures du soir au bourg de St. André de Cubzac, fils légitime de Eugène Arnaud, teneur, âgé de trente ans, et de Marie Arnaud, sans profession, âgée de trente ans, mariés à Paris ont ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

Le 1^{er} de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin François Lachabaz, garde, champagne, âgé de cinquante ans, son tuteur, Jean Lachabaz, concubine de la femme, âgé de trente ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation a été faite par le tuteur et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contats devant la loi par moi Jean Michel Costant, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Arnaud Eugène
Arnaud
J. M. Costant

N^o 23
 Du 2^e Avril
 Marie Denis

De trente et huit ont été soulevés à la suite d'un acte de naissance de Marie Denis, née le 2^e Avril à cinq heures du soir au bourg de Laganette, commune de St. André de Cubzac, fille légitime de Marguerite Denis, journalière, âgée de quarante ans, demeurant au dit lieu de Laganette, et de son oncle.

Le 2^e de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Bourreau, concubine de la femme, âgé de trente ans, son tuteur, Jean Vercomman, père, âgé de vingt ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation a été faite par le tuteur et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contats devant la loi, par moi Jean Michel Costant, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. Vercomman
J. M. Costant
J. Vercomman

N^o 24
 Du 1^{er} Mai

De premier Mai ont été soulevés à la suite d'un acte de naissance de Marie Lucy Pignatelli, née le 1^{er} Mai à cinq heures du soir au bourg de St. André de Cubzac, fille légitime de Julien Pignatelli, chapelain, âgé de trente ans, et de Marguerite Cicerli, sans profession, âgée de vingt ans, mariés à Paris ont ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

Le 1^{er} de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Pignatelli, concubine de la femme, âgé de trente ans, son tuteur, Pierre Pignatelli, aubergiste, âgé de vingt ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation a été faite par le tuteur et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contats devant la loi par moi Jean Michel Costant, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Lucy Pignatelli
J. M. Costant

N^o 25
 Du 6 Mai

De six et huit ont été soulevés à la suite d'un acte de naissance de Marguerite Bellu, née le 6 Mai à cinq heures du soir au bourg de St. André de Cubzac, fille légitime de Frédéric Bellu, marin, âgé de trente ans, et de Jeanne Bernier, sans profession, âgée de trente ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

Le 6^e de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Marguerite Gerbur, concubine de la femme, âgé de trente ans, son tuteur, Jean Bernier, concubine de la femme, âgé de trente ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation a été faite par le tuteur et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contats devant la loi par moi Jean Michel Costant, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Marguerite Bellu
J. M. Costant
J. Gerbur

F. M. Williams

Benjamin J. Williams Marchant
J. M. Williams

1^o Lampiro R. Vayron fils, Gentil
S. M. Unanimité

Simon Bernard (quancat)
S. M. Bernard

18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100
 101
 102
 103
 104
 105
 106
 107
 108
 109
 110
 111
 112
 113
 114
 115
 116
 117
 118
 119
 120
 121
 122
 123
 124
 125
 126
 127
 128
 129
 130
 131
 132
 133
 134
 135
 136
 137
 138
 139
 140
 141
 142
 143
 144
 145
 146
 147
 148
 149
 150
 151
 152
 153
 154
 155
 156
 157
 158
 159
 160
 161
 162
 163
 164
 165
 166
 167
 168
 169
 170
 171
 172
 173
 174
 175
 176
 177
 178
 179
 180
 181
 182
 183
 184
 185
 186
 187
 188
 189
 190
 191
 192
 193
 194
 195
 196
 197
 198
 199
 200
 201
 202
 203
 204
 205
 206
 207
 208
 209
 210
 211
 212
 213
 214
 215
 216
 217
 218
 219
 220
 221
 222
 223
 224
 225
 226
 227
 228
 229
 230
 231
 232
 233
 234
 235
 236
 237
 238
 239
 240
 241
 242
 243
 244
 245
 246
 247
 248
 249
 250
 251
 252
 253
 254
 255
 256
 257
 258
 259
 260
 261
 262
 263
 264
 265
 266
 267
 268
 269
 270
 271
 272
 273
 274
 275
 276
 277
 278
 279
 280
 281
 282
 283
 284
 285
 286
 287
 288
 289
 290
 291
 292
 293
 294
 295
 296
 297
 298
 299
 300
 301
 302
 303
 304
 305
 306
 307
 308
 309
 310
 311
 312
 313
 314
 315
 316
 317
 318
 319
 320
 321
 322
 323
 324
 325
 326
 327
 328
 329
 330
 331
 332
 333
 334
 335
 336
 337
 338
 339
 340
 341
 342
 343
 344
 345
 346
 347
 348
 349
 350
 351
 352
 353
 354
 355
 356
 357
 358
 359
 360
 361
 362
 363
 364
 365
 366
 367
 368
 369
 370
 371
 372
 373
 374
 375
 376
 377
 378
 379
 380
 381
 382
 383
 384
 385
 386
 387
 388
 389
 390
 391
 392
 393
 394
 395
 396
 397
 398
 399
 400
 401
 402
 403
 404
 405
 406
 407
 408
 409
 410
 411
 412
 413
 414
 415
 416
 417
 418
 419
 420
 421
 422
 423
 424
 425
 426
 427
 428
 429
 430
 431
 432
 433
 434
 435
 436
 437
 438
 439
 440
 441
 442
 443
 444
 445
 446
 447
 448
 449
 450
 451
 452
 453
 454
 455
 456
 457
 458
 459
 460
 461
 462
 463
 464
 465
 466
 467
 468
 469
 470
 471
 472
 473
 474
 475
 476
 477
 478
 479
 480
 481
 482
 483
 484
 485
 486
 487
 488
 489
 490
 491
 492
 493
 494
 495
 496
 497
 498
 499
 500
 501
 502
 503
 504
 505
 506
 507
 508
 509
 510
 511
 512
 513
 514
 515
 516
 517
 518
 519
 520
 521
 522
 523
 524
 525
 526
 527
 528
 529
 530
 531
 532
 533
 534
 535
 536
 537
 538
 539

N° 34

Du 11 Juin

Jean Bonnet
Belleme

Par acte en date du vingt
septembre mil neuf cent
sept, notaire à la mairie de Belleme
Jean Bonnet et son épouse
Marie Bonnet ont déclaré
avoir eu pour leur mariage
un enfant naturel, né le
septembre mil neuf cent
sept, à Belleme.

D. A. M. H.

Decès à Etampes
(Seine et Oise) le deux
Mai mil neuf cent dix
sept, à Belleme.

D. A. M. H.

Du 19 Juin

Elisabeth Normandin

Du onze Juin mil huit cent soixante trois à quatre
notaire, Notaire de naissance de Jean Bonnet, né à
Belleme, fils légitime de Jean Bonnet, notaire, âgé de
vingt ans, et de Jeanne Bonnet, son épouse, âgée
de vingt ans, mariés et demeurant ensemble au bourg
de Belleme.

Le second enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Bonnet, notaire de Belleme, âgé
de quarante ans, second témoin Jean Bonnet, notaire, âgé
de trente ans, mariés et demeurant ensemble au bourg
de Belleme.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le père et le
désignant ont signé avec nous après lecture.

Constaté surant la loi par moi, Jean Bonnet, notaire,
Maire de Belleme, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Provenance de Belleme, Bergeron
A. M. Bonnet

Du dix neuf Juin mil huit cent soixante trois à quatre
notaire de naissance de Jean Bonnet, né à Belleme, fils
légitime de Jean Bonnet, notaire, âgé de vingt ans, et de
Jeanne Bonnet, son épouse, âgée de vingt ans, mariés et
demeurant ensemble au bourg de Belleme.

Le second enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Bonnet, notaire de Belleme, âgé de
quarante ans, second témoin Jean Bonnet, notaire, âgé de
trente ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de Belleme.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le père et le
désignant ont signé avec nous après lecture.

Constaté surant la loi par moi, Jean Bonnet, notaire,
Maire de Belleme, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Provenance de Belleme, Bergeron
A. M. Bonnet

Elisabeth Normandin
B. Bergeron

N° 36

Du 20 Juin



Jean Bonnet

N° 37

Du 3 Juillet

Jean Bonnet

Par acte en date du trois
juillet mil neuf cent
sept, notaire de naissance de Jean Bonnet, né à Belleme, fils
légitime de Jean Bonnet, notaire, âgé de vingt ans, et de
Jeanne Bonnet, son épouse, âgée de vingt ans, mariés et
demeurant ensemble au bourg de Belleme.

Le second enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Bonnet, notaire de Belleme, âgé de
quarante ans, second témoin Jean Bonnet, notaire, âgé de
trente ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de Belleme.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le père et le
désignant ont signé avec nous après lecture.

Constaté surant la loi par moi, Jean Bonnet, notaire,
Maire de Belleme, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Provenance de Belleme, Bergeron
A. M. Bonnet

Elisabeth Normandin
B. Bergeron

N° 38

Du trois Juillet mil huit cent soixante trois à quatre
notaire, Notaire de naissance de Jean Bonnet, né à Belleme, fils
légitime de Jean Bonnet, notaire, âgé de vingt ans, et de
Jeanne Bonnet, son épouse, âgée de vingt ans, mariés et
demeurant ensemble au bourg de Belleme.

Le second enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Bonnet, notaire de Belleme, âgé de
quarante ans, second témoin Jean Bonnet, notaire, âgé de
trente ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de Belleme.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le père et le
désignant ont signé avec nous après lecture.

Constaté surant la loi par moi, Jean Bonnet, notaire,
Maire de Belleme, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Provenance de Belleme, Bergeron
A. M. Bonnet

Elisabeth Normandin
B. Bergeron

Du trois Juillet mil huit cent soixante trois à quatre
notaire, Notaire de naissance de Jean Bonnet, né à Belleme, fils
légitime de Jean Bonnet, notaire, âgé de vingt ans, et de
Jeanne Bonnet, son épouse, âgée de vingt ans, mariés et
demeurant ensemble au bourg de Belleme.

Le second enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Bonnet, notaire de Belleme, âgé de
quarante ans, second témoin Jean Bonnet, notaire, âgé de
trente ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de Belleme.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le père et le
désignant ont signé avec nous après lecture.

Constaté surant la loi par moi, Jean Bonnet, notaire,
Maire de Belleme, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Provenance de Belleme, Bergeron
A. M. Bonnet

Elisabeth Normandin
B. Bergeron

Du trois Juillet mil huit cent soixante trois à quatre
notaire, Notaire de naissance de Jean Bonnet, né à Belleme, fils
légitime de Jean Bonnet, notaire, âgé de vingt ans, et de
Jeanne Bonnet, son épouse, âgée de vingt ans, mariés et
demeurant ensemble au bourg de Belleme.

Le second enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Bonnet, notaire de Belleme, âgé de
quarante ans, second témoin Jean Bonnet, notaire, âgé de
trente ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de Belleme.

N. 42
Du 5 Août
Arthur Jean
Byrand

Du cinq Août mil huit cent soixante trois
deux heures du soir.
Acte de naissance de Arthur Jean Byrand, né
hier à quatre heures de l'après-midi, au bourg de L'André de Lubeau, fils légitime de Pierre Byrand, journalier, âgé de
vingt sept ans, et de Marie Bernard, couturière, âgée de
vingt sept ans, mariés et demeurant ensemble au bourg
de L'André de Lubeau.
Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Bourcier, cordonnier, de la même
paroisse, âgé de soixante ans. Second témoin Jean Vige, potier,
âgé de trente ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constataci devant la loi par moi Jean Michel Lataste,
maire de L'André de Lubeau, faisant la fonction d'officier
public du état civil.

Moreau Vige Henry
Eugène Prieur
J. M. Lataste

N. 43
Du 5 Août
Marie Moren

Du cinq Août mil huit cent soixante trois
à trois heures de l'après-midi.
Acte de naissance de Cathérine Moren, née ce jour
à deux heures du matin, au bourg de L'André de Lubeau, fille légitime de Michel Moren, cordonnier, âgé de vingt
trois ans, et de Jeanne Bourcier, sans profession, âgée de
vingt-un ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de
L'André de Lubeau.
Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Michel Bourcier, cordonnier, âgé de trente
ans. Second témoin Jean Baptiste Panica, cordonnier, âgé de vingt
deux ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le
déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constataci devant la loi par moi Jean Michel Lataste,
maire de L'André de Lubeau, faisant la fonction d'officier
public du état civil. Approuvé en outre par moi
François Moren, Singlard

N. 44
Du 30 Août
Pierre Lacroix



Du trente Août mil huit cent soixante trois
deux heures du soir.
Acte de naissance de Pierre Lacroix, né ce jour à sept
heures du matin au Port de Plagne, commune de L'André de
Lubeau, fils légitime de Pierre Lacroix, mari, âgé de trente
sept ans, et de Cathérine Bourcier, sans profession, âgée de
vingt quatre ans, mariés et demeurant ensemble au dit
lieu du port de Plagne.
Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Joubert, mari, âgé de vingt deux
ans. Second témoin Jean Bourcier, cordonnier, de la même
paroisse, âgé de soixante ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constataci devant la loi par moi Jean Michel Lataste,
maire de L'André de Lubeau, faisant la fonction d'officier
public du état civil.

Sacour Joubert Jean Frommeau
J. M. Lataste

N. 45
Du 18 Septembre
Jub. Chaigneau

Par acte en date du vingt-
sept Janvier mil neuf cent
quatre, Jules Chaigneau
dont l'acte de naissance est
inscrit au contre, a contracté
mariage à la mairie de
L'André de Lubeau avec
Marie Justine Bourcier, et
nous mentionnons en fait con-
formément à la loi, par nous
officier de l'état civil le
vingt huit Janvier mil neuf
cent quatre à L'André de Lubeau.

Du dix huit Septembre mil huit cent soixante
trois à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Jules Chaigneau, né ce jour
à deux heures du matin, au lieu de L'André de Lubeau, fils légitime de Jean Chaigneau, cultivateur, âgé de vingt deux ans, et de Marie Bourcier, sans profession, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de L'André de Lubeau.
Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Lucie Payron, perruquier, âgée de vingt
sept ans. Second témoin Jean Bourcier, cordonnier, de la même
paroisse, âgé de soixante ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constataci devant la loi par moi Jean Michel Lataste,
maire de L'André de Lubeau, faisant la fonction d'officier
public du état civil.
Chaigneau Frommeau J. Payron fils
J. M. Lataste

Du vingt neuf septembre mil huit cent soixante
 trois à deux heures du soir.
 Acte de naissance de Marie Martha Morissonnaud
 née hier à sept heures du matin; fille légitime des Messrs
 Morissonnaud, bourgeois, mariés, âgés de trente sept ans, et de Catherine
 Bondest, sans profession, âgée de vingt quatre ans, mariés et
 demeurant ensemble au bourg de St André de Cabrer.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premiers témoins Auguste Vial, perruquier, âgé de trente
 ans, second témoin Jean Rousseau, concubine de la mariée,
 âgé de soixante neuf ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
 l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le
 déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par nous Jean Michel Carbonet,
 Maire de St André de Cabrer, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

Morissonnaud Auguste Vial
 Rousseau
 J. M. Carbonet

Du quatorze Octobre mil huit cent soixante
 trois à deux heures du soir.
 Acte de naissance de Jean Gerard, né le jour
 à une heure au lieu d'la Garre, commune de St André de
 Cabrer; fille légitime de Jacques Gerard, remède de
 volaille, âgé de vingt sept ans, et de Jeanne Baynaud,
 couturière, âgée de vingt sept ans; mariés et demeurant
 ensemble dans la commune de St Vincent de Paul.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premiers témoins Jean Raymond Chaudemont, âgé de
 trente cinq ans, second témoin Louis Gelin, boucher, âgé
 de soixante sept ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par le
 père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que

Raymond
 Gelin
 J. M. Carbonet

Les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
 Constaté devant la loi par nous Jean Michel Carbonet,
 Maire de St André de Cabrer, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

Gerard Raymond
 J. M. Carbonet

Du dix sept Octobre mil huit cent soixante
 trois à quatre heures du soir.
 Acte de naissance de Elise Lerier, née à quatre heures
 du matin au lieu de Plagne, commune de St André de
 Cabrer; fille légitime de Pierre Lerier, marié, âgé de trente
 quatre ans, et de Marie Gilet, sans profession, âgée de
 vingt neuf ans; mariés et demeurant ensemble au dit lieu
 de Plagne.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premiers témoins Pierre Camy, garde champêtre, âgé de
 quarante huit ans, second témoin Jean Rousseau, concubine de la
 mariée, âgée de soixante neuf ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par le père
 de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins
 et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par nous Jean Michel Carbonet,
 Maire de St André de Cabrer, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

Lerier Rousseau
 J. M. Carbonet

Du vingt Octobre mil huit cent soixante trois
 à quatre heures du soir.
 Acte de naissance de Marguerite Magdelaine Vigé,
 née le dix neuf de la mois à une heure du matin, au bourg
 de St André de Cabrer; fille légitime de Jacques Vigé,
 propriétaire, âgé de trente quatre ans, et de Marie
 Haugère, sans profession, âgée de vingt cinq ans, mariés
 et demeurant ensemble au bourg de St André de Cabrer.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Vigé
 Haugère
 J. M. Carbonet

